

Règlement du concours photo 2019 « L'ART dans LA VILLE »



La participation à ce concours est gratuite,
ouverte à tous les photographes amateurs.
2 catégories : -adultes / -moins de 16 ans

Les participants peuvent remettre **3 photographies maximum**,
non encadrées. - format imposé : 20x30 cm – portrait ou paysage
(tolérance L-28 à 32 cm. l-18 à 22 cm.)
- prise de vue argentique ou numérique
- couleur ou noir & blanc

L'Animathèque se réserve le droit de ne pas exposer de photographies hors sujet ou susceptibles de porter atteinte à la sensibilité du public.

Les membres du jury, le personnel de la médiathèque et les bénévoles de l'Animathèque ne sont pas autorisés à concourir.

Le/La photographe devra s'être assuré d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur en matière de droits à l'image des biens photographiés. La médiathèque ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de non-respect de ces droits.

Le/La photographe autorise l'Animathèque et le service « médiathèque municipale » à utiliser ses photos, sans but lucratif, pour les publier dans le bulletin municipal, sur le site internet de la mairie et/ou du réseau Intermede, ou encore pour des expositions.

Les photographies peuvent être déposées à la médiathèque pendant les heures d'ouverture, ou envoyées par courrier **avec le bulletin de participation signé** à l'adresse suivante :

Animathèque de Ville la Grand - 11, place du Porte Bonheur - 74100 Ville la Grand

Règlement et bulletin d'inscription disponibles à la médiathèque ou sur www.bibliotheques-intermede.fr

Dépôt ou envoi des photographies :
à partir du mardi 3 septembre et jusqu'au samedi 26 octobre 2019

Les tirages seront exposés à partir du 5 novembre 2019

et soumis à l'appréciation du public ainsi que d'un jury. Ils seront anonymisés avant l'exposition.

A l'issue de l'exposition, **cinq prix seront attribués** :

- Prix du jury – catégorie adulte
 - Prix du jury – catégorie –de 16 ans
- } Si ces catégories comptent au moins 3 participants

Les photographies seront évaluées sur leurs qualités techniques et artistiques et sur la pertinence par rapport au thème.

- Coup de cœur du public – catégorie adulte.
 - Coup de cœur du public – catégorie - de 16 ans
 - Coup de cœur des enfants (*prix spécial attribué par les enfants de – de 12 ans*)
- } Si ces catégories comptent au moins 3 participants

Les visiteurs pourront voter durant tout le mois de novembre pour leurs photographies préférées.

Animathèque – Médiathèque, 11 place du Porte-Bonheur
74100 Ville la Grand – 04.50.84.24.27 - media.vlg.fr